

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0036661
138883

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0629 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : HACHEM OMAR

Date de naissance : 07/03/1943

Adresse : 5BIS RUE IBNOU HABEK CASA

Tél. : 067211267 Total des frais engagés : 1044 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Professeur EL OUAZZANI
Dermato - Vénérologue
Dermato - Allergologue
Dermatologue Esthétique
Cosmetologue
75, Bd Massira Al Hidra - Casablanca
Tél. 0522 99 62 75/76 - Fax 0522 99 62 11
INP: 091152389

Date de consultation : 28 NOV 2022

Nom et prénom du malade : SADIQ HALIMA HACHEN Age : 70 Ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : DERMATOLOGIE

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 28/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 28/11/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25 NOV 2022	Ablation de verrues	GJ	300 DT	Professeur EL OUAJJI Dermato - Veinologue Dermato - Allergologue Dermatologue Esthétique Cosmetologie Dr A. Khadra 15/16, Fax 05299152389

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LES CAPUCINES Mme BENHEKROUN Nawa Bd. Massira Al Khadra - Casablanca 522 39 99 60 00 00 17	25/11/22	144,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la **dent traitée**, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Professeur

الأستاذة الوزاني طام

اختصاصية في أمراض الجلد والشعر
وأمراض التناسلية المعاشرة
وعلم التجميل

2198239

6 118000 050247
44,00 DHS
Prix Public de Vente
AMM 121/17DMP/21/NRO
In - Maroc

377676

Casablanca, le : 25/02/2002
الدار البيضاء، في : 022

Professeur EL OUAZZANI Tam
Dermato - Vénerologie
Dermato - Allergologie
Dermatologie Esthétique
Cosmétologie Laser
Bd Massira Al Khadra - Casablanca
0522 99 62 74 - Fax 0522 99 62 74
INP 091152389

El Hedi dev m sp ou pure coreme
le matin

66,00

AS

Brutaline vente : 2fus // alf.

PHARMACIE LES CAPUCINES
Mme BENCHEROUN Nawal
8, Bd. Massira Al Khadra - Casablanca
Tél.: 05 22 99 62 80 / 05 22 99 62 74

Professeur EL OUAZZANI Tam
Dermato - Vénerologie
Dermato - Allergologie
Dermatologie Esthétique
Cosmétologie Laser
Bd Massira Al Khadra - Casablanca
0522 99 62 75/76 - Fax 0522 99 62 74
INP 091152389

75, شارع المسيرة الخضراء - الطابق الأول يسار - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 99 62 75 / 05 22 99 62 74 - الفاكس :
75, Bd. Massira Al Khadra - 1er Etage à gauche - Casablanca - Tél.: 05 22 99 62 75 / 76 - Fax : 05 22 99 62 74

Email : tamelouazzani@hotmail.com

PROFESSEUR EL OUAZZANI TAM
DERMATO - VENEROLOGIE
DERMATO - ALLERGOLOGIE
DEERMATO - ESTHETIQUE
MELASER

Casablanca le, 25/11/22

Note d'honoraire

NOM : Mme HACHEM SEDDIQ

PRENOM : HALIMA

DATE	LIBELLE	MONTANT
	CONSULTATION	300.00 DHS
25/11/22	ABLATION DE VERRUES	700.00 DHS
	TOTAL	1000.00DHS

PROFESSEUR EL OUAZZANI TAM

Professeur EL OUAZZANI Tam
Dermato - Vénerologie
Dermato - Allergologie
Dermatologie Esthétique
Cosmétologie Lasers
75, Bd Massira Al Khadra Casablanca
Tél: 0522 99 62 75/76 - Fax 0522 99 62 74
INP: 0911 52389

75 Boulevard Massira Al khadra Maarif Casablanca
TEL : 05.22.99.62.75 / 76 Fax : 5.22.99.62.74
E-mail:tamelouazzani@hotmail.com

IF 407 182 75 TP 357 100 28 CNSS 738 43 16
ICE 00166454000031 INP 09 11 52 189